

## MEMENTO

### MAIRIE

04 74 38 28 44

Adresse mail : mairie.stdenis@orange.fr

Site : www.mairie-saintdenisenbugey.fr

#### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

## PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus (es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00  
Tél. 04 74 38 28 44
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

## POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

## ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes : tous les lundis des semaines impaires.  
Prochains enlèvements :
  - Mardi 9 mai
  - Lundi 22 mai
  - Mardi 6 juin
  - Lundi 19 juin
  - Lundi 3 juillet
- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.

## DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes de tri sélectif sont fournis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour 12 mois à compter de la date de leur première remise. Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

◀ Vendredi 12 mai et 16 juin  
de 15h45 à 16h45

◀ Samedi 13 mai et 17 juin  
de 10h45 à 11h45

Aucun sac ne sera distribué en dehors de ces permanences.

## Info trafic et vitesse dans St Denis

Souvenez-vous ; l'un des objectifs du réaménagement du centre du village était de provoquer une réduction du trafic en transit dans St Denis.

Le radar pédagogique installé successivement dans plusieurs rues du village permet d'analyser ce trafic et d'en tirer quelques enseignements précieux.

Notre village respire sans doute un peu mieux ! En effet nous enregistrons une baisse notable du trafic : - 20% rue Pasteur et jusqu'à - 30% rue Charcot. Même en ergotant sur la marge d'erreur du comptage, on voit bien ici un très net changement de comportement des usagers. Ainsi, nombre de personnes préfèrent prendre la déviation plutôt que s'engager dans le village. Ce dont nous nous félicitons et les remercions.

Mais ce n'est pas tout ! Ce radar pédagogique permet aussi nombre d'autres analyses. Les vitesses de passages sont ainsi enregistrées, triées et classées ce qui permet d'avoir une vision objective des vitesses pratiquées sur la commune ... Par exemple, rue Charcot, sur 3 500 véhicules/j, 99.9 % des usagers circulent à 50 km/h. Chapeau et merci à vous.

Pour la rue Pasteur le bilan n'est pas si mal non plus. Sur 4 500 vi/j, 66 % des automobilistes roulent à 30 km/h et 96 % à moins de 50 km/h. Par contre, nous pouvons malheureusement compter quelques passages de fous-furieux à plus de 70 km/h. Qu'ils sachent que leurs horaires de passages sont identifiés et seront signalés à la Gendarmerie !

Même constat pour la rue des Rochettes. Sur 191 vi/j entrant dans le village, 91 % respectent les 50 km/h mais plusieurs dangers publics traversent ce quartier à plus de 70 km/h. Même constat sur leurs passages, même conséquences potentielles.

En résumé, l'immense majorité du flux de circulation se comporte raisonnablement et respectueusement et nous les en remercions chaleureusement. Mais, comme toujours, quelques exceptions confirment malheureusement la règle, et sont dangereuses pour les piétons, les cyclistes, les riverains, et nous mettrons en œuvre les moyens de les calmer.

Installer un ralentisseur sur voirie pour limiter la vitesse de 1 % des automobilistes peut coûter jusqu'à 15 000 € à la collectivité.

C'est-à-dire à nous tous !

A suivre ...

En cas  
d'infraction :  
135 € d'amende  
et de 1 à 6 points  
sur le permis de  
conduire des  
parents !!!!

À PARTIR DU 22 MARS 2017

À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ  
SERA OBLIGATOIRE  
POUR TOUS LES ENFANTS  
DE MOINS DE 12 ANS.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES





Certains d'entre vous se demandent peut-être ce que peuvent bien faire les élus, puisque St Denis Info fait peu mention de ce qui se passe lors des réunions du conseil municipal. Soyez tous rassurés, cette instance se réunit dès que l'actualité municipale l'exige

- 2014 : 9 réunions dont celles nécessaires à la mise en place de la nouvelle équipe
- 2015 : 7 réunions
- 2016 : 6 réunions
- 2017 : 3 réunions (et oui, déjà)

Volontairement, nous avons fait le choix de vous éviter la lecture fastidieuse des délibérations qui n'impactent pas directement la vie communale, mais qui sont néanmoins indispensables ; par exemple :

- Les rectifications purement comptables (- sur la ligne ... + sur la ligne ...)
- Les compte-rendus ou rapports des divers syndicats, bien que commentés en séances ne sont pas forcément soumis à l'approbation du Conseil
- ...

Pour les plus passionnés d'entre vous, vous avez la possibilité de consulter dans leur intégralité l'ensemble des délibérations, soit dans les panneaux d'affichage prévus à cet effet, soit sur le site informatique de la mairie ([www.mairie-stdenisenbugey.fr](http://www.mairie-stdenisenbugey.fr)).

Nous avons donc opté pour vous informer des sujets d'intérêt commun, et surtout de vous expliquer ce qui motive nos décisions :

### Délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016 - Vente d'un bâtiment communal

Le bâtiment communément appelé « garage Grison » acquis par la commune en 2004 est en passe d'être vendu.

En effet, pour faire face à l'effectif scolaire en augmentation depuis plusieurs années, ce bâtiment avait été pressenti pour accueillir une classe supplémentaire. Or le besoin de restauration scolaire est apparu rapidement comme incontournable, rendant ainsi le bâtiment « Grison » trop petit pour la réalisation du projet dans son ensemble, d'où leur implantation en lieu et place du lavoir.

Le conseil municipal a donc autorisé le Maire à réaliser la vente de l'immeuble et réaffirmé sa volonté de conserver la destination du rez-de-chaussée de l'immeuble en local à usage commercial non polluant. En effet, cette contrainte bien admise par l'acquéreur, est maintenue pour assurer le cheminement des piétons, et la vie commerçante déjà installée en toute sécurité.

À ce jour, la vente n'est toujours pas réalisée, les notaires n'ayant pas encore pu produire la totalité des actes et décider d'une date pour ratifier cette vente.

### Délibération du 2 mars 2017 - Maintien à la commune de la compétence PLU

La loi « ALUR » (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 permet le transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) aux communautés de communes, sauf délibérations contraires d'au moins 25 % des communes de la communauté, représentant au moins 20 % de la population. À l'unanimité, le conseil municipal s'est donc prononcé « contre » le transfert de cette compétence à la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain aux motifs suivants :

- Le périmètre de la Communauté étendu à 53 communes, suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est devenu trop vaste pour harmoniser un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et balayer ainsi les spécificités de chaque village en terme d'enjeux paysagers, environnementaux, diversité des zones d'activités (industrielles, rurales, résidentielles, plaines, montagnes, ...).
- Le transfert de compétence reporterait la révision en cours du PLU, ce qui serait préjudiciable à l'intérêt général.
- La commune de St Denis entend conserver la maîtrise de ses choix politiques notamment en matière de développement raisonné de son urbanisme.

### Délibération du 2 mars 2017 - Restaurant scolaire

Depuis 2012 le restaurant scolaire tel qu'il existe aujourd'hui est géré par une association loi 1901, gestion dans laquelle la Commune s'est engagée à financer les salaires des employés. La convention d'objectif qui fixe ce partenariat étant arrivée à échéance, le Conseil municipal a donc réaffirmé sa confiance à l'association en votant à l'unanimité le renouvellement de celle-ci pour une durée de 4 ans et en votant le financement suivant :

- Prise en charge par la commune des salaires des employés : 14 880 €/an
- Confirmation de la mise à disposition de personnel communal pour assurer une partie de l'encadrement de la pause méridienne : 19 000 €/an
- Poursuite de l'aide communale aux familles fixée à 0,60 €/jour/enfant (environ 7 900 €/an)
- Prise en charge par la commune des dépenses d'eau, d'électricité, de gaz, de chauffage, ainsi que les fournitures d'entretien des locaux et des matériels.

Ces mesures, largement partagées par l'ensemble des élus, illustrent bien la politique sociale que la commune s'est engagée à faire perdurer.

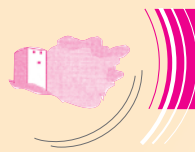
### Délibération du 12 avril 2017 - Budget

Bien entendu, le vote du budget requiert un formalisme rigoureux et complexe qui a été soumis à l'approbation du conseil municipal. Vous trouverez ci-dessous les chiffres-clés des exercices budgétaires 2016 et 2017 :

	Budget réalisé 2016	Résultat 2016 (différence)	Budgets prévisionnel 2017
<b>Recettes de fonctionnement</b>	1 303 560 €	Excédent 2016 à reporter en investissements 223 942 €	1 233 221 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	1 079 618 €		1 130 592 €
<b>Recettes d'investissements</b>	1 221 254 € (1)	Excédent cumulé à reporter sur l'exercice suivant 122 595 €	376 272 € (2)
<b>Dépenses d'investissements</b>	1 098 659 €		243 435 €

(1) Y compris les résultats antérieurs reportés

(2) Dont 223 942 € (excédent budget de fonctionnement 2016) + 122 595 € (excédents d'investissements cumulés des exercices antérieurs) + recettes d'investissements 2017.



Cette année encore, il a été compliqué de présenter un budget de fonctionnement 2017 en équilibre vu la baisse de la dotation de l'Etat (DGF - Dotation Générale de Fonctionnement) pour la 3<sup>e</sup> année consécutive. C'est au prix d'efforts collectifs de l'ensemble des commissions que l'exercice a pu être mené à bien.

La difficulté est moindre pour construire le budget d'investissement 2017, puisque le solde excédentaire du budget de fonctionnement 2016 se reporte automatiquement dans le budget investissement. À St Denis la philosophie est : « on n'engage que les dépenses qu'on est sûr de pouvoir financer ». Certains organismes feraient bien d'en faire autant !

À l'issue de la réunion, l'ensemble du conseil a félicité Catherine DAPORTA, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée des finances, pour l'excellent travail réalisé tout au long de l'année, et la qualité des supports produits et commentés. Modeste, Catherine a remercié les membres de sa commission pour leur participation.

Pour plus de détails, une réunion publique est organisée le jeudi 11 mai 2017 à 20 heures à la salle polyvalente à la mairie.



**Budget-Finances**  
**Questions-réponses**  
**sur le travail**  
**des différentes commissions**  
**Réunion publique**  
**jeudi 11 mai à 20 heures**  
**à la salle**  
**polyvalente**

## Où en est la révision du PLU ?

Après avoir rédigé le rapport de présentation qui explique les choix retenus pour établir le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), le conseil municipal a débattu des orientations générales de ce dernier comme l'exige le code de l'urbanisme. Ce débat a donc eu lieu le 2 mars dernier. Les principes et orientations du PADD seront traduits dans les autres documents du PLU (plan local d'urbanisme) : zonage, OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), règlement.

### Mais quel est le but des orientations générales retenues dans le PADD pour St-Denis-en-Bugey ?

Les orientations visent à :

- préserver les continuités écologiques, la biodiversité
- maîtriser l'énergie
- gérer les risques
- mener une réflexion sur les déplacements
- retenir une organisation urbaine en compatibilité avec le Scot (schéma de cohérence territoriale) Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain (BUCOPA) et au contexte local
- poursuivre une politique de l'habitat diversifié
- mettre en œuvre le paysage et le patrimoine
- favoriser le dynamisme des activités économiques et de services.

### Que se passe-t-il après le PADD ?

Les élus n'ont pas attendu le débat du PADD pour poursuivre le travail puisque le zonage (délimitation des zones urbaines et naturelles) est finalisé, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui permettent d'organiser l'aménagement de terrains à bâtir sont bien avancées, le règlement est en cours d'élaboration.

Les propriétaires des terrains concernés par une OAP devraient être invités dans le cadre d'une concertation avec les élus avant cet été.

### Quel est l'impact de la révision à ce stade pour les candidats à l'utilisation et l'occupation du sol en matière d'urbanisme ?

À tout projet qui compromettrait l'exécution du futur PLU il sera émis un sursis à statuer. En plus clair, à toute demande qui risque d'aller à l'encontre du projet, il ne pourra pas être répondu favorablement ni défavorablement. Il faudra alors attendre l'application du projet PLU pour connaître la décision mais sans excéder deux ans à compter de la présentation de la demande.

### Quelle est la suite ?

La prochaine grande étape est l'arrêt du projet fin 2017.

### Le public sera-t-il informé du projet ?

La commune n'est pas tenue de faire connaître le détail du projet avant l'enquête publique qui est la phase suivant l'arrêt du projet et qui permettra au public d'émettre des remarques, de suggestions, de poser des questions...

Toutefois, dans le cadre de la concertation, la commune présentera le projet lors d'une réunion publique (fin 2017). Encore quelques mois de patience car la tâche est ardue. Il s'agit d'élaborer avec minutie un projet qui soit le plus juste possible et qui prend en compte les enjeux du territoire.

Mme Agnès DALLY-MARTIN, urbaniste et le cabinet Ecotope Flore Faune, bureau d'études environnementales assistent les élus dans ce travail.

De nouvelles informations sur l'évolution de la procédure seront communiquées dans un prochain St-Denis-Info.



# MEMENTO

## DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

### • Horaires du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :

→ Du lundi au samedi  
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 18 h 00

### • Horaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

→ Du lundi au samedi  
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 19 h 00



Info



Communauté de communes de la  
**Plaine de l'Ain**

## ■ Un nouveau système d'accès aux déchèteries

Les particuliers résidant sur le territoire de la C.C.P.A. ont libre accès aux cinq déchèteries.

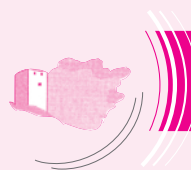
Progressivement, l'accès (actuellement par carte ou vignette) sera remplacé par la **lecture des plaques d'immatriculation des véhicules**. Il sera en fonction courant mai sur la déchèterie d'Ambérieu,

Pour cela, Professionnels et Particuliers doivent dès à présent remplir un formulaire qui leur permettra d'obtenir l'accès aux différentes déchèteries intercommunales.

Formulaire en ligne :

[contact@cc-plainedelain.fr](mailto:contact@cc-plainedelain.fr)

Vous pouvez aussi vous procurer cet imprimé au secrétariat de la mairie.



## Calendrier des manifestations

### MAI

**Vendredi 5** Réunion - Pompiers retraités

*Salle polyvalente*

**Samedi 6** Galettes cuites au four SDAFC

*Au four communal*

**Dimanche 7** Elim. 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> division - Amicale

*Boules Clos Iosti*

**Dimanche 7** Élection présidentielle -

**2<sup>e</sup> tour** *Salle polyvalente*

**Jedi 11** Journée sport adaptée - SDAFC *Stade*

**Samedi 13** Cochonnailles - Pompiers retraités

*Salle polyvalente*

**Samedi 13** Concours de pétanque -

*Boule du Moulin Boule du moulin*

**Dimanche 21** Bourse aux jouets -

*Sou des écoles Salle polyvalente*

**Lundi 22** Soirée harengs - Ch'Tis

*Salle polyvalente*

**Samedi 27** Concours de belote -

*Club de l'Âge d'Or Salle polyvalente*

### JUIN

**Jedi 1<sup>er</sup>** Mâchon - Club de l'Âge d'Or

*Salle polyvalente*

**Vendredi 9** Réunion - Pompiers retraités

*Salle polyvalente*

**Samedi 10** Gala fin d'année - Danse Club

*Extérieur*

**Samedi 10** Tournoi U7 U11 - SDAFC *Stade*

**Dimanche 11** Tournoi U9 U13 - SDAFC *Stade*

**Dimanche 11** Élections législatives -

**1<sup>er</sup> tour** *Salle polyvalente*

**Lundi 12** Bonne franquette - Ch'Tis

*Salle polyvalente*

**Dimanche 18** Élections législatives -

**2<sup>e</sup> tour** *Salle polyvalente*

**Vendredi 13** Ass. générale - SDAFC *Stade*

**Samedi 24** Repas de fin de saison -

*Club de l'Âge d'Or Salle polyvalente*

**Vendredi 30** Fête de l'école - Sou des écoles

*École*

**Vendredi 30** Ass. générale 20h30 - Sté Chasse

*Salle polyvalente*



**ST-DENIS** info



## ■ SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain)

Pour éclairer l'article du Progrès du 9 avril où il est fait mention d'une cotisation de 3€ par habitant pour financer l'installation de la fibre optique dans les 419 communes de l'Ain, la municipalité de St Denis tient à préciser que la commune, malgré une nouvelle baisse des dotations, fait un effort supplémentaire et absorbera cette cotisation (environ 6 846€) dans son budget 2017.



## Le saviez-vous ?



Ce pictogramme correspond au fléchage du célèbre chemin de Compostelle.

Ce balisage se trouve avenue Saint-Exupéry, rue Pierre Curie et le long du chemin de Saint Maurice de Rémens (vers l'ancienne décharge).

Donc, si vous rencontrez des randonneurs en partance pour Compostelle, souhaitez leur bon chemin, il ne leur reste que 1 600 km à parcourir.

Plus d'informations :

<http://laviapodiensis.canalblog.com>